



## **Futur partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni: la Commission européenne franchit la première étape aux fins du lancement des négociations avec le Royaume-Uni**

Bruxelles, le 3 février 2020

La Commission européenne a adressé aujourd'hui une recommandation au Conseil en vue de l'ouverture de négociations sur un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni.

Cette recommandation repose sur les orientations et conclusions existantes du Conseil européen ainsi que sur la déclaration politique adoptée en octobre 2019 par l'UE le Royaume-Uni.

La recommandation comprend une proposition d'ensemble de directives de négociation, qui définissent le champ d'application et les modalités du futur partenariat que l'Union européenne envisage d'établir avec le Royaume-Uni. Ces directives portent sur tous les domaines d'intérêt pour les négociations, dont la coopération commerciale et économique, la coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale, la politique étrangère, la sécurité et la défense, la participation à des programmes de l'Union et d'autres domaines thématiques de coopération. Un chapitre consacré à la gouvernance présente les grandes lignes d'un cadre global de gouvernance concernant tous les domaines de la coopération en matière d'économie et de sécurité.

En qualité de négociateur de l'UE, la Commission entend poursuivre les travaux en étroite coordination avec le Conseil et ses instances préparatoires ainsi qu'avec le Parlement européen, comme cela a été le cas pendant les négociations sur l'accord de retrait.

Mme Ursula **von der Leyen**, présidente de la Commission européenne, a déclaré à cette occasion: «*Le moment est à présent venu de nous mettre au travail. Le temps nous est compté. Nous négocierons certes en toute équité et transparence mais nous défendrons jusqu'au bout les intérêts de l'Union et les intérêts de nos concitoyens.*»

M. Michel Barnier, négociateur en chef de la Commission européenne, s'est exprimé en ces termes: «*Nous négocierons de bonne foi. La Commission continuera à coopérer étroitement avec le Parlement européen et le Conseil. Nous aurons pour mission de défendre et de servir les intérêts de nos concitoyens et de notre Union tout en nous employant à trouver des solutions respectueuses des choix du Royaume-Uni.*»

### **Prochaines étapes**

Le Conseil devra adopter le projet de directives de négociation. La Commission sera ainsi officiellement autorisée à ouvrir les négociations en qualité de négociateur de l'Union.

### **Contexte**

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Les modalités du retrait sont fixées dans l'accord de retrait, entré en vigueur le 1er février 2020. L'accord de retrait prévoit une période de transition pendant laquelle le droit de l'UE continue de s'appliquer au Royaume-Uni au moins jusqu'au 31 décembre 2020, à moins que le comité mixte institué en vertu de cet accord n'adopte, avant le 1er juillet 2020, une seule décision prolongeant la période de transition d'une période maximale d'un ou deux ans.

Dans les orientations du 23 mars 2018, le Conseil européen avait réaffirmé que l'Union était déterminée à avoir un partenariat aussi étroit que possible avec le Royaume-Uni à l'avenir. Selon ces orientations, ce partenariat devrait porter sur la coopération commerciale et la coopération économique ainsi que sur d'autres domaines, notamment la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, ainsi que la politique étrangère, de sécurité et de défense.

Le cadre de ce futur partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni est défini dans la déclaration politique.

La recommandation adressée aujourd'hui par la Commission européenne est la première étape du processus de négociation, le Conseil étant invité à autoriser la Commission à ouvrir officiellement les négociations en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni.

## Pour de plus amples informations

- [Questions et réponses sur le projet de directives de négociation en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni](#) (3 février 2020)
- [Proposition de directives de négociation en vue d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni](#)
- Page web:  
L'UE et le Royaume-Uni – Forger un nouveau partenariat: [Guide des négociations](#)
- [Questions et réponses sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne le 31 janvier 2020](#) (24 janvier 2020)

IP/20/176

Personnes de contact pour la presse:

[Daniel FERRIE](#) (+32 2 298 65 00)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)